

## Recrutement

### UN(E) CHARGÉ(E) DE MISSION RÉGIONAL(E) PAIR

**dans le cadre du dispositif régional de soutien à l'intervention par les pairs**

---

Vous aimez animer des actions et travailler en partenariat,

Vous souhaitez vous investir sur les questions de recours aux savoirs expérientiels rares des personnes en situation de handicap et sur leurs interventions directes auprès de la société,

Vous aimez les défis et les contextes en évolution,

Le poste de chargé(e) de mission pair pour le déploiement régional de la politique publique de soutien à l'intervention par les pairs peut vous intéresser.

Poste à pourvoir à partir de septembre 2025, en CDD pour 12 mois avec perspective de CDI

-----

#### **Politique nationale de soutien à l'intervention par les pairs**

Sur une proposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) préparée avec le CREAI, la région Auvergne-Rhône-Alpes a été retenue par le secrétariat général du Comité Interministériel du Handicap et la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour déployer en région la politique publique de soutien à l'intervention par les pairs. Celle-ci vise à développer dans toute la société le recours aux savoirs issus du vécu des personnes avec une situation de handicap, appelés savoirs expérientiels rares. Cette démarche se base sur l'intervention directe de personnes en situation de handicap formées à ce rôle, les intervenants pairs.

Un dispositif régional porté par le CREAI déploiera le soutien à l'intervention par les pairs en s'appuyant sur trois fonctions principales :

- formation, appui et ressource aux intervenants-pairs et référents de l'intervention par les pairs,
- promotion des savoirs-expérientiels rares,
- animation de réseaux d'intervenants-pairs et de référents d'intervention par les pairs

Le dispositif doit permettre de :

- repérer les interventions réalisées par des pairs en région,

- repérer et former des personnes en situation de handicap souhaitant devenir intervenants pairs,
- repérer et former des professionnels relais « référents de l'intervention par les pairs » exerçant en établissements médico-sociaux, collectivités territoriales, entreprises, associations, ...
- animer la dynamique auprès de la société au niveau régional et sur certains départements pilote,
- accompagner le développement du recours aux intervenants-pairs par l'animation de réseaux,
- développer des outils de soutien à l'intervention des intervenants pairs.

-----

### **Descriptif du poste**

Sous l'autorité de la direction du CREAI, vous travaillerez en équipe avec le/la chargé(e) de mission et les personnes de l'équipe du CREAI déjà mobilisées sur ce projet. Vous serez également en lien avec l'équipe nationale ANCREAI qui a été missionnée par les pouvoirs publics pour assurer la coordination nationale des équipes déployant la politique publique sur les différentes régions impliquées. Dans ce cadre, vous vous inscrivez dans la dynamique nationale de l'intervention par les pairs et vous participez aux travaux nationaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et de son pilotage, en coordination avec le/la chargé(e) de mission, vous aurez pour missions principales de :

- faire connaître et représenter la démarche de déploiement de l'intervention par les pairs,
- sensibiliser les acteurs dans différents contextes (médico-social, sanitaire, entreprises, collectivités territoriales, services publics, ...) à l'intervention par les pairs,
- repérer des personnes en situation de handicap souhaitant devenir intervenants pairs,
- repérer des professionnels relais « référents de l'intervention par les pairs » exerçant en établissements médico-sociaux, collectivités territoriales, entreprises, associations, ...
- développer et animer le réseau d'intervenants-pairs (accompagnement, soutien, conseil),
- développer et animer le réseau des « référents de l'intervention par les pairs » (accompagnement, soutien, conseil),
- donner suites aux demandes d'intervention de pairs (émanant de familles, professionnels, entreprises, ...).

### **Profil recherché**

Vous avez déjà exercé en tant que pair (pair-aidant, médiateur de santé pair, travailleur pair, expert d'usage, pair-émulateur...), de manière formalisée ou non. Idéalement, vous avez suivi une formation d'intervenant-pair.

Vous êtes en situation de handicap (quel qu'il soit).

Vous êtes dynamique, enthousiaste et convaincu par le sujet.

Vous aimez le travail en équipe.

**Compétences et connaissances demandées :**

- Personne lectrice et maîtrisant l'utilisation d'une boîte mail et des logiciels de traitement de texte (adaptation de poste possible)
- Capacités d'expression en public et d'animation (interventions en actions de sensibilisation, en réunion, en formation)
- Capacités organisationnelles et en gestion de projets (préparer des réunions, programmer des rendez-vous,...)
- Qualités relationnelles, capacités d'écoute et d'analyse
- Capacité à mobiliser et à valoriser des savoirs expérientiels rares
- Connaissance du secteur du handicap
- Travail en binôme et en équipe
- Appétence pour la communication (sites internet, réseaux sociaux, ...) et notamment la communication simplifiée (type facile à lire et à comprendre).

Aucun diplôme particulier n'est requis. C'est l'expertise d'usage, l'expérience de vie et les compétences en lien avec le poste des candidats qui sont attendues.

**Poste**

CDD de 12 mois, perspective de CDI

Possibilité de temps partiel selon besoin

Salaires : à discuter en fonction de l'expérience

Prise de poste : septembre 2025

Statut : Cadre du secteur privé

Basé à Lyon ou à Clermont-Ferrand

Contrat : Forfait jour, 218 jours/an

Zone de déplacement : Régionale avec des déplacements ponctuels à Paris

Tickets restaurants, Mutuelle

**Le poste sera aménageable en fonction de la situation de handicap.**

## Modalités de candidature

Envoyer votre lettre de motivations et CV **avant le 15 juillet 2025** à [c.bidaud@creai-ara.org](mailto:c.bidaud@creai-ara.org) et [p.carlei@creai-ara.org](mailto:p.carlei@creai-ara.org)

Réponse donnée aux candidatures le 18 juillet 2025 pour des entretiens la semaine du 21 juillet ou du 28 juillet

---

## En savoir plus sur le CREAI

Le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations Auvergne-Rhône-Alpes agit en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Il se situe aux croisements de l'action sociale, médico-sociale et du droit commun dans **les champs du handicap, de la protection de l'enfance, des personnes âgées et de la précarité.**

Par son expertise technique et son rôle d'interface entre les différents acteurs, le CREAI participe à l'élaboration des politiques publiques et accompagne leur mise en œuvre sur les territoires.

Afin de contribuer à l'élaboration d'une offre de qualité pour les personnes concernées, le CREAI se positionne comme un lieu tiers, favorisant la rencontre et la réflexion entre les personnes en situation de vulnérabilités et leurs représentants, les associations gestionnaires, les professionnels des établissements et services et les services de l'Etat.

A travers ses prestations d'études, de conseil et de formation, le CREAI soutient la transformation de l'offre, l'évolution des pratiques professionnelles et l'autodétermination des personnes accompagnées.

L'équipe du CREAI est composée de 14 personnes.

---

## Explications de quelques mots difficiles

### Accessibilité :

Une chose accessible est quelque chose qui est facile à utiliser pour les personnes en situation de handicap.

Par exemple, les rampes pour accéder à un bâtiment, l'information en langage facile à lire et à comprendre (FALC), etc.

L'accessibilité ça veut dire permettre l'accès à quelque chose. Par exemple, permettre l'accès à tous les espaces publics, ou, autre exemple, donner accès à l'information pour tout le monde.

### **Autodétermination :**

L'autodétermination c'est savoir prendre des décisions :

- Pour améliorer sa vie,
- Sans se mettre en danger,
- Sans se laisser influencer.

### **Pair :**

Un pair c'est quelqu'un qui peut partager son savoir expérientiel rare avec une autre personne qui a vécu quelque chose de pareil.

Il peut alors soutenir ou conseiller cette personne.

Un pair peut être aussi quelqu'un qui a des savoirs expérientiels rares et qui les utilise pour intervenir de manière précise.

Par exemple, il peut intervenir lors d'une formation.

Les pairs sont des personnes qui ont une expérience de vie issue d'une situation de handicap, de trouble de la santé mentale, de précarité sociale, etc.

### **Intervention par les pairs :**

Intervention par les pairs signifie utiliser les savoirs expérientiels rares d'une ou plusieurs personnes pour améliorer la vie de personnes concernées par le handicap.

Ces savoirs peuvent également être utiles à :

- des proches aidants,
- des professionnels (sociaux, médicaux, services publics, entreprises, etc.),
- des décideurs politiques,
- au grand public.

Dans la politique publique qui soutient l'intervention par les pairs, ce sont des personnes en situation de handicap qui font l'intervention par les pairs.

Elles deviennent intervenants-pairs grâce à :

- la formation
- un accompagnement qui prépare à intervenir de façon professionnelle.

### **Intervenant-pair :**

Un intervenant-pair est une personne qui utilise son savoir expérientiel rare pour aider et conseiller les autres de différentes manières.

Il peut aider d'autres personnes en situation de handicap en individuel (on parle alors de pair-accompagnement) ou en groupe (on parle alors d'entraide mutuelle).

Il peut collaborer avec des professionnels dans divers domaines comme les établissements médico-sociaux, les entreprises, les services publics, les hôpitaux, les écoles, etc.

Les façons de collaborer peuvent être très différentes.

Par exemple, un intervenant-pair peut participer à la création et à l'évaluation de politiques publiques.

Évaluer ça signifie dire si les politiques publiques marchent bien ou s'il faut les modifier.

Il peut participer à la formation des professionnels comme des travailleurs sociaux, des référents handicap dans les entreprises, etc.

Il peut conseiller pour adapter ce qui est proposé aujourd'hui dans les établissements et services du social et médico-social.

Il peut travailler avec d'autres professionnels pour rendre plus accessibles les transports, les services publics, etc.

### **Référent de l'intervention par les pairs :**

Un référent de l'intervention par les pairs est un professionnel qui peut travailler partout (structure sociale, médico-sociale, entreprise, service public, collectivité territoriale, etc.).

Il est formé à comprendre l'utilité de l'intervention par les pairs où il travaille.

Il facilite l'intervention d'intervenants-pairs dans son lieu de travail.

Les référents de l'intervention par les pairs sont importants pour mobiliser les savoirs expérientiels rares des personnes en situation de handicap.

### **Savoirs expérientiels communs :**

On peut appeler savoir expérientiel commun ce qu'une personne apprend grâce à ces expériences personnelles et à ces actions.

Ces savoirs sont différents des savoirs qu'on apprend en étudiant.

Ces derniers, on les appelle des savoirs théoriques ou académiques.

Toutes les personnes ont des savoirs expérientiels communs.

Chacun apprend de son expérience professionnelle ou personnelle grâce aux savoirs présents dans la société.

### **Savoirs expérientiels rares :**

On peut appeler savoir expérientiel rare ce qu'une personne apprend grâce à des expériences vécues peu ou pas communes.

Ce sont donc des expériences peu connues et mal comprises.

Ces expériences on les appelle alors rares.

Les personnes qui les vivent développent des savoirs.

On les appelle des savoirs expérientiels rares.

Le savoir expérientiel rare est souvent un savoir individuel.

Il peut être parfois un savoir d'un groupe.

Ces savoirs expérientiels rares sont peu ou pas présents dans la société.

Ils ne sont pas rares parce que peu de personnes les ont.

On les appelle rares parce qu'ils ne sont pas communs et ils sont utiles. (Gardien, 2022)

Dans la vie de tous les jours, on n'entend pas parler de savoirs expérientiels communs.

Tout le monde les connaît.

Pour cette raison, souvent pour parler du savoir expérientiel rare on peut dire seulement « savoir expérientiel ».

Dans la politique publique qui soutient l'intervention par les pairs, les savoirs expérientiels rares sont les connaissances que les personnes ont grâce à leur situation de handicap.

*Offre publiée 17/06/2025*